RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Conseil d'administration du 15 octobre 2026

Délibération n° 2026-13

Remplacement de membres de la commission des interventions et de la commission des finances et de l'audit

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- **Vu** la délibération n° 2022-28 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- **Vu** la délibération n° 2024-02 du conseil d'administration de l'OFB du 5 mars 2024 portant désignation des membres de la Commission des interventions ;
- **Vu** la délibération n° 2024-03 du conseil d'administration de l'OFB du 5 mars 2024 portant désignation des membres de la Commission des finances et de l'audit ;
- **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

M. Louis PASQUIER DE FRANCLIEU est nommé membre titulaire de la Commission des interventions et de la Commission des finances et de l'audit en tant que représentant du 1er collège, en remplacement de M. Thomas ESPEILLAC.

ARTICLE 2 :

A l'article 1er de la délibération n° 2024-02 du conseil d'administration de l'OFB du 5 mars 2024 susvisée, les mots « La liste nominative des membres de la Commission des interventions s'établit ainsi, outre Mme Célia de LAVERGNE, Commissaire du Gouvernement : » sont remplacés par les mots « La liste nominative des membres de la Commission des interventions s'établit ainsi, outre le Commissaire du Gouvernement, désigné par arrêté : »

Au même article, les mots « M. André FLAJOLET, Maire de la commune de Saint-Venant » sont remplacés par les mots : « M. André FLAJOLET, Conseiller municipal de la commune de Saint-Venant ».

ARTICLE 3 :

A l'article 1er de la délibération n° 2024-03 du conseil d'administration de l'OFB du 5 mars 2024 susvisée, les mots « La liste nominative des membres de la Commission des interventions s'établit ainsi, outre Mme Célia de LAVERGNE, Commissaire du Gouvernement : » sont remplacés par « La liste nominative des membres de la Commission des interventions s'établit ainsi, outre le Commissaire du Gouvernement, désigné par arrêté : »

Au même article, les mots « M. André FLAJOLET, Maire de la commune de Saint-Venant » sont remplacés par les mots : « M. André FLAJOLET, Conseiller municipal de la commune de Saint-Venant ».

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO